

Histoire Géographie

Education civique

Présentation du
programme de 5ème

Education civique


5ème

Ce diaporama présente les parties et thèmes du programme d'Education civique, les capacités et les connaissances à acquérir et les démarches suivies en cours

I - DES ÊTRES HUMAINS, UNE SEULE HUMANITÉ



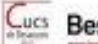

BESANÇON • DU 14 AU 23 MARS 2012

**Semaine
d'éducation
contre le
racisme**



Tous différents, tous égaux

Contact : Mission Lutte
contre les Discriminations
03 81 41 57 48

I - DES ÊTRES HUMAINS, UNE SEULE HUMANITÉ (30% du temps)

CONNAISSANCES

Thème 1 - Différents mais égaux, égalité de droit et discriminations. Même s'il existe des différences entre les individus et une grande diversité culturelle entre les groupes humains, nous appartenons à la même humanité. Assimiler les différences de cultures à des différences de nature conduit à la discrimination et au racisme.

Thème 2 - Les identités multiples de la personne.

L'identité légale permet d'identifier et de reconnaître la personne.

L'identité personnelle est riche d'autres aspects : familiaux, culturels, religieux, professionnels... Elle se construit par des choix

DEMARCHES

L'étude d'un exemple de **discrimination et de racisme** appuyé sur un texte littéraire ou un fait d'actualité permet de les définir et de montrer leurs conséquences pour ceux qui en sont victimes.

On s'appuie sur **des exemples** de figures littéraires ou sur **l'expérience et les représentations** des élèves pour montrer que l'identité est à la fois singulière, multiple et partagée

I - DES ÊTRES HUMAINS, UNE SEULE HUMANITÉ

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (art. 1)**
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 2, 3)**
- Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 dite Loi Pléven (art. 1 à 3)**
- Extraits de la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille**
- Code Pénal (art. 225-1, 225-2)**
- Code Civil (art. 60, 61)**

II - L'ÉGALITÉ, UNE VALEUR EN CONSTRUCTION



http://blog.plafondverre.fr/public/travailler_plus_m.jpg

II - L'ÉGALITÉ, UNE VALEUR EN CONSTRUCTION (40% du temps)

CONNAISSANCES

Thème 1 - L'égalité : un principe républicain. L'égalité est un principe fondamental de la République. Elle est le résultat de conquêtes historiques progressives et s'inscrit dans la loi.

Thème 2 - Responsabilité collective et individuelle dans la réduction des inégalités. Inégalités et discriminations sont combattues par des actions qui engagent les citoyens individuellement et collectivement. Les politiques visant à lutter contre les inégalités et les discriminations font l'objet de débats entre les citoyens, entre les mouvements politiques et

DEMARCHES L'étude est centrée sur le rôle de la **redistribution dans la réduction des inégalités.** La fonction de la fiscalité et de la protection sociale est explicitée à partir d'exemples : progressivité de l'impôt sur le revenu, principes de la sécurité sociale. Le principe de contribution est un aspect décisif de la responsabilité individuelle. **Le problème de l'égalité entre les femmes et les hommes** aujourd'hui est pris en exemple. **Les exemples d'un service public et d'une action**

II - L'ÉGALITÉ, UNE VALEUR EN CONSTRUCTION

DOCUMENTS DE REFERENCES

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (art. 1)**
- Préambule de la constitution de 1946 (alinéas 3, 10 et 11)**
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 1 et 7)**
- Loi n° 2000-493 du 06 juin 2000 sur la parité politique**
- Code civil (Art 311-21 -1 et 311- 23)**

III. LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES MAJEURS



III. LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES MAJEURS

(environ 20% du temps)

CONNAISSANCES

La notion de **risque majeur** est étudiée en liaison avec le programme de géographie.

L'État et les collectivités territoriales organisent la protection contre les risques majeurs et assurent la sécurité sur le territoire national.

La sécurité collective requiert la **participation de chacun.**

DEMARCHES

Dans le cadre du collège, l'élève est initié aux **règles essentielles de sécurité,** en fonction des risques liés à sa localisation.

D'autres exemples précis pris dans l'actualité, sur le territoire national et dans le monde complètent l'étude.

DOCUMENTS DE REFERENCES

– Les plans de prévention des risques

IV - AU CHOIX : UNE ACTION SOLIDAIRE

(environ 10% du temps)

Les élèves découvrent ce qu'est **une action collective à finalité de solidarité**, par une étude de cas ou par la mise en oeuvre d'un projet, par exemple dans le cadre du développement durable. L'investissement personnel passe par une prise de contact avec des acteurs associatifs, des relais extérieurs impliqués dans des actions concrètes.

L'objectif est d'initier les élèves à la prise de responsabilité dans un groupe, pratiquer l'échange d'idées et leur mise en application concrète par des démarches adéquates autour de thèmes adaptés à l'environnement des élèves.